

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du conseil de la Communauté de communes du Sud Territoire, sous la présidence de Madame Sandrine JANIAUD LARCHER, Vice-présidente.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Hamid HAMIL, Jean-Louis HOTTELÉ, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA et Pierre VALLAT **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Christian RAYOT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Françoise THOMAS et Bernard VIATTE.

Avaienr donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
Le 10 décembre 2025	Le 11 décembre 2025	En exercice 50
		Présents 31
		Votants 35

La Vice-Présidente, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Elle cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles COURGEY est désigné.

La Vice-Présidente fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Elle appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-08-26 Budget général-Décision Modificative n°3

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu la délibération n°2025-03-02 D du 10/04/2025 relative au vote du BP 2025 du Budget général,

Afin de procéder aux derniers règlements de l'année en section de fonctionnement, il convient d'ajuster les crédits au chapitre 011:

Fonctionnement : Dépenses : chap 011 :

Compte 6188 + 20 000.00 €

Les avances faites à la SPL dans le cadre des travaux du Verchat au 238 doivent être transférées au chapitre 21 suivant les écritures suivantes

Investissement : Dépenses : chap 041 : Compte 2138 : +911 024.08 €

Investissement : Recettes : chap 041 : Compte 238 : +911 024.08 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°3 2025
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ré gul chap 011/ écritures du 23 au 21 verchat

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-020 : Autres frais divers	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2138-020 : Autres constructions	0,00 €	911 024,08 €	0,00 €	0,00 €
R-238-020 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	911 024,08 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	911 024,08 €	0,00 €	911 024,08 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	911 024,08 €	0,00 €	911 024,08 €
Total Général		931 024,08 €		911 024,08 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la Décision modificative n°3 du Budget Général selon le tableau ci-dessus.**

La Vice-Présidente soussignée, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MARDI**

La Vice-Présidente,

La vice-Présidente
Sandrine JANIAUD LARCHER



La Vice-Présidente,

23 DEC. 2025

La vice-Présidente
Sandrine JANIAUD LARCHER

